










Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2019/2125(INI)	Procédure terminée
Droits de l'homme et démocratie dans le monde et politique de l'Union européenne en la matière - rapport annuel 2018		
Sujet 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Affaires étrangères	 WISELER-LIMA Isabel Rapporteur(e) fictif/fictive  COZZOLINO Andrea  GOERENS Charles  NEUMANN Hannah  KARSKI Karol  URBÁN CRESPO Miguel	15/07/2019
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Droits de la femme et égalité des genres	 REGNER Evelyn	25/09/2019
	DG de la Commission Budget	Commissaire OETTINGER Günther	

Événements clés			
24/10/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/12/2019	Vote en commission		
11/12/2019	Dépôt du rapport de la commission	A9-0051/2019	Résumé
14/01/2020	Débat en plénière		
15/01/2020	Résultat du vote au parlement		
15/01/2020	Décision du Parlement	T9-0007/2020	Résumé

15/01/2020	Fin de la procédure au Parlement		
------------	----------------------------------	--	--

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/2125(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/9/01369

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE641.241	30/09/2019	EP	
Amendements déposés en commission		PE642.943	28/10/2019	EP	
Amendements déposés en commission		PE642.989	28/10/2019	EP	
Avis spécifique	FEMM	PE642.863	07/11/2019	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0051/2019	11/12/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0007/2020	15/01/2020	EP	Résumé

Droits de l'homme et démocratie dans le monde et politique de l'Union européenne en la matière - rapport annuel 2018

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative d'Isabel WISELER-LIMA (PPE, LU) sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière - Rapport annuel 2018.

Persistance des atteintes aux droits de l'homme

Sur un plan général, les députés ont exprimé leur profonde préoccupation face aux atteintes à la démocratie et à l'état de droit dans le monde en 2018 reflétant la montée de l'autoritarisme en tant que projet politique, caractérisé par le mépris des droits de l'homme, la répression des dissidences, la politisation de la justice et des élections, la restriction de l'espace octroyé à la société civile ainsi que la limitation des libertés de réunion et d'expression. Ils ont exprimé leurs préoccupations quant au fait qu'il existe encore des régimes qui nient le principe même d'universalité des droits de l'homme consacrés par le droit international et regretté qu'un certain nombre de pays n'aient toujours pas mis de moratoire en place en ce qui concerne l'abolition de la peine de mort.

Le rapport a attiré l'attention sur le fléau des conflits armés visant, entre autres, à l'épuration ethnique, qui continuent à faire des victimes civiles et à causer des déplacements massifs de populations. Il a également dénoncé le recul du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur les règles, soulignant que les démarches adoptées dans le contexte des relations multilatérales, notamment dans le cadre de l'ONU, constituaient le moyen le plus efficace de trouver des solutions durables aux conflits sur la base des normes et des principes du droit international.

Les députés ont dénoncé le fait que certains gouvernements ont adopté une législation qui restreint les activités des mouvements de la société civile, notamment en interdisant les ONG ou en gelant leurs avoirs tout en déplorant le recours à des législations répressives en matière de cybersécurité et de lutte contre le terrorisme pour réprimer les défenseurs des droits de l'homme. Ils ont souligné l'importance de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que les droits des femmes dans le monde, de respecter les droits des enfants et de lutter contre toutes les formes de mauvais traitement à leur égard et d'intégrer la lutte contre la discrimination fondée sur le handicap dans l'action extérieure de l'UE et ses politiques d'aide au développement.

Les députés se sont dit profondément préoccupés par l'augmentation des réactions haineuses et intolérantes visant les personnes victimes de persécution et de discrimination fondées sur l'appartenance ethnique, la nationalité, la classe sociale, la caste, la religion, les convictions, la langue, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, qui perdurent dans de nombreux pays et sociétés.

Renforcer l'efficacité des politiques de l'Union en matière de droits de l'homme

Le rapport a demandé que l'objectif consistant à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie dans le monde soit intégré à toutes les politiques de l'Union qui ont une dimension extérieure. Il a plaidé pour l'adoption d'un nouveau plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour les cinq prochaines années qui soit ambitieux, global, contraignant, et assorti d'un mécanisme de suivi solide pour

évaluer la mise en œuvre et l'impact du plan d'action. Il a invité la Commission et le SEAE à faire un usage efficace des clauses relatives aux droits de l'homme dans les accords internationaux.

Élaborer des solutions pour la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie

Les députés ont invité la Commission, le SEAE et les États membres à :

- surveiller les évolutions qui ont une influence négative sur la gouvernance et l'espace consacré à la société civile dans le monde, ainsi qu'à réagir systématiquement aux changements politiques et législatifs introduits par les gouvernements autoritaires en vue d'affaiblir la gouvernance fondée sur les principes démocratiques fondamentaux et de restreindre l'espace dont dispose la société civile;
- favoriser une approche de l'Union vis-à-vis des conflits et responsabilité eu égard aux violations des droits de l'homme : les députés ont invité SEAE et la Commission à inclure une stratégie ambitieuse de lutte contre l'impunité dans le cadre du troisième plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. Ils ont recommandé la création d'un observatoire européen de la prévention, de la responsabilité et de la lutte contre l'impunité, ainsi que la nomination d'un représentant spécial de l'Union pour le droit humanitaire international et la justice internationale. Ils ont invité tous les États membres de l'Union à respecter strictement le Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements ;
- adopter une approche européenne stratégique, visible et efficace afin de protéger les défenseurs des droits de l'homme et à allouer des fonds suffisants à la protection des défenseurs des droits de l'homme dans les programmes thématiques pertinents de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) ;
- adopter une stratégie globale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes à l'expiration de l'engagement stratégique; la Commission est invitée à préparer et à adopter une communication visant à renouveler le plan d'action sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans le cadre de la coopération au développement après 2020 ;
- prendre de nouvelles initiatives pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant, prévenir et combattre la maltraitance à leur égard dans le monde, réintégrer les enfants touchés par les conflits et leur fournir un environnement familial et social protecteur. Les députés ont réclamé que l'Union lance un mouvement international de défense des droits de l'enfant;
- intensifier leur action de sensibilisation en faveur de la liberté de religion et de conviction et engager un dialogue avec les États et les représentants de la société civile et des groupes confessionnels, non confessionnels, humanistes et philosophiques, afin de prévenir les actes de violence, de persécution, d'intolérance et de discrimination à l'égard des personnes pour des raisons de pensée, de conscience, d'opinions philosophiques, de religion ou de conviction;
- mieux surveiller toutes les formes de limitations (en ligne et hors ligne) à la liberté d'expression et des médias et à condamner systématiquement ces limitations en utilisant tous les moyens et outils diplomatiques disponibles pour y mettre fin ;
- mettre en place un instrument international contraignant destiné à réglementer, dans le droit international en matière de droits de l'homme, les activités des sociétés et autres entreprises transnationales ;
- adopter une stratégie de l'Union visant à mettre les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, au service de la population et à répondre à la menace que peuvent représenter ces technologies pour les droits de l'homme, y compris en ce qui concerne la désinformation, la surveillance de masse, les fausses informations, les discours haineux.

Soulignant l'urgence de s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires, les députés ont demandé que soit abordée la dimension extérieure de la crise des réfugiés, y compris en apportant des solutions durables aux conflits grâce à l'établissement d'une coopération et de partenariats avec les pays tiers concernés.

Enfin, soulignant que l'urgence climatique et la perte massive de biodiversité font peser des menaces majeures sur la population, le rapport a mis l'accent sur les obligations et les responsabilités essentielles prises au titre de l'Accord de Paris de 2015 pour lutter contre les effets du changement climatique, notamment ses incidences négatives sur les droits humains.

Droits de l'homme et démocratie dans le monde et politique de l'Union européenne en la matière - rapport annuel 2018

Le Parlement européen a adopté par 496 voix pour, 113 voix contre et 103 abstentions, une résolution sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière - Rapport annuel 2018.

Droits de l'homme et démocratie: tendances générales et défis majeurs

Les députés ont exprimé leur profonde préoccupation face aux atteintes à la démocratie et à l'état de droit dans le monde en 2018 reflétant la montée de l'autoritarisme en tant que projet politique, caractérisé par le mépris des droits de l'homme, la répression des dissidences, la politisation de la justice et des élections, la restriction de l'espace octroyé à la société civile ainsi que la limitation des libertés de réunion et d'expression. Ils ont souligné la nécessité de garantir l'adhésion au principe selon lequel les droits de l'homme sont universels tout en regrettant qu'un certain nombre de pays n'aient toujours pas mis de moratoire en place en ce qui concerne l'abolition de la peine de mort.

Le Parlement s'est dit préoccupé par les liens entre les régimes autoritaires et les partis et gouvernements populistes et nationalistes, estimant que ces liens compromettaient la crédibilité des efforts de l'Union visant à promouvoir les valeurs fondamentales.

La résolution a attiré l'attention sur le fléau des conflits armés visant, entre autres, à l'épuration ethnique, qui continuent à faire des victimes civiles et à causer des déplacements massifs de populations. Elle a également dénoncé le recul du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur les règles.

Les députés ont souligné l'importance de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que les droits des femmes dans le monde, de respecter les droits des enfants et d'intégrer la lutte contre la discrimination fondée sur le handicap dans l'action extérieure de l'UE et ses politiques de aide au

développement. Ils se sont dits profondément préoccupés par l'augmentation des réactions haineuses et intolérantes visant les personnes victimes de violations des droits de l'homme, qui perdurent dans de nombreux pays et sociétés. Ils ont également attiré l'attention sur l'incidence de la dégradation de l'environnement sur les droits de l'homme.

Renforcer l'efficacité des politiques de l'Union en matière de droits de l'homme

Le Parlement a demandé que l'objectif consistant à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie dans le monde soit intégré à toutes les politiques de l'Union qui ont une dimension extérieure. Il a plaidé pour l'adoption d'un nouveau plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour les cinq prochaines années qui soit ambitieux, global, contraignant, et assorti d'un mécanisme de suivi solide pour évaluer la mise en œuvre et l'impact du plan d'action. Il a insisté pour que tous les défis en matière de droits de l'homme (droits numériques, environnementaux, des personnes âgées, du sport et des migrants) soient traités dans ce futur plan.

Soulignant que le commerce, les politiques de l'Union dans ce domaine et les droits de l'homme peuvent se renforcer mutuellement, les députés ont invité la Commission et le SEAE à faire un usage efficace des clauses relatives aux droits de l'homme dans les accords internationaux par la création d'un mécanisme efficace de surveillance des violations graves des droits de l'homme qui pourraient être commises par les entreprises.

Élaborer des solutions pour la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie

Le Parlement invité la Commission, le SEAE et les États membres, entre autres, à :

- surveiller les évolutions qui ont une influence négative sur la gouvernance et l'espace consacré à la société civile dans le monde, ainsi qu'à réagir systématiquement aux changements politiques et législatifs introduits par les gouvernements autoritaires en vue d'affaiblir la gouvernance fondée sur les principes démocratiques fondamentaux et de restreindre l'espace dont dispose la société civile;
- favoriser une approche de l'Union vis-à-vis des conflits et responsabilité eu égard aux violations des droits de l'homme : les députés ont suggéré d'inclure une stratégie ambitieuse de lutte contre l'impunité dans le cadre du troisième plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. Le Conseil a été invité à adopter la législation nécessaire à la mise en place d'un mécanisme international de l'Union (sur le modèle de la loi Magnitski) permettant de sanctionner les violations des droits de l'homme par l'application de sanctions ciblées contre les personnes complices de graves violations des droits de l'homme ;
- adopter une approche européenne stratégique afin de protéger les défenseurs des droits de l'homme et allouer des fonds suffisants à la protection des défenseurs des droits de l'homme dans les programmes thématiques pertinents de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) ;
- adopter une stratégie globale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes à l'expiration de l'engagement stratégique; la Commission est invitée à préparer et à adopter une communication visant à renouveler le plan d'action sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans le cadre de la coopération au développement après 2020 ;
- prendre de nouvelles initiatives pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant, prévenir et combattre la maltraitance à leur égard dans le monde, réintégrer les enfants touchés par les conflits et leur fournir un environnement familial et social protecteur. Les députés ont réclamé que l'Union lance un mouvement international de défense des droits de l'enfant;
- intensifier leur action de sensibilisation en faveur de la liberté de religion et de conviction : selon les députés, la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, qui inclut les droits à ne pas croire, dépousser des points de vue théistes, non théistes, agnostiques ou athées, ainsi que le droit à l'apostasie et à ne professer aucune religion, devrait être garanti sans condition dans le monde entier;
- mieux surveiller toutes les formes de limitations (en ligne et hors ligne) à la liberté d'expression et des médias et à condamner systématiquement ces limitations en utilisant tous les moyens et outils diplomatiques disponibles pour y mettre fin ;
- mettre en place un instrument international contraignant destiné à réglementer, dans le droit international en matière de droits de l'homme, les activités des sociétés et autres entreprises transnationales ;
- adopter une stratégie de l'Union visant à mettre les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, au service de la population et à répondre à la menace que peuvent représenter ces technologies pour les droits de l'homme, y compris en ce qui concerne la désinformation, la surveillance de masse, les fausses informations, les discours haineux ;
- s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires : les députés ont souligné la nécessité de créer des voies légales de migration et de faciliter les retours volontaires, dans la mesure du possible, y compris dans le respect du principe de non-refoulement. Ils ont demandé que soit abordée la dimension extérieure de la crise des réfugiés, y compris en apportant des solutions durables aux conflits grâce à l'établissement d'une coopération et de partenariats avec les pays tiers concernés.

Enfin, soulignant que l'urgence climatique et la perte massive de biodiversité font peser des menaces majeures sur la population, le rapport a mis l'accent sur les obligations et les responsabilités essentielles prises au titre de l'Accord de Paris de 2015 pour lutter contre les effets du changement climatique, notamment ses incidences négatives sur les droits humains.